DG/CM

78605 Cedex – Yvelines

Compte-rendu de réunion du 02 Juillet 2022
Conseil de quartier Parc

Monsieur Dehaene, Maire-adjoint en charge du Parc, ouvre la réunion à 10h00, en présence de Mme Coutard, Maire adjoint, qui intervient sur la mise en place du kiosque à services dans le cadre du réaménagement du pôle gare et qui souhaite recueillir les idées des conseillers sur les services qui pourraient y être proposés.

1/ Réaménagement du pôle gare

Intervention de Mme Coutard :

« « Dans le cadre du réaménagement du pôle gare, nous avons imaginé la mise en place d'un kiosque de services plus exactement place de la Libération, qui est côté bus et c'est à ce titre que je souhaitais recueillir votre avis et vos envies de services que l'on pourrait envisager au niveau de ce kiosque.

Tout d'abord, un point sur ce projet de réaménagement des flux autour du pôle gare. Il y a cinq objectifs,

- Faciliter le rabattement des différents modes actifs (piétons et cycles)
- Développer une information de qualité pour les voyageurs
- Sécuriser et faciliter l'accès pour les bus
- Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite
- Mieux organiser la dépose minute et le stationnement autour de la gare

Ce projet est porté par l'agglomération qui s'est attachés des services d'experts dans cette idée de revoir les aménagements des gares qui sont un projet plus vaste dépassant Maisons-Laffitte, et qui concerne l'ensemble des gares de la communauté d'agglo.

Ce cabinet d'experts a d'ores et déjà fait une photo du fonctionnement de notre gare et je vais partager avec vous leurs premiers éléments de constats.

- Une accessibilité piétonne en moins de dix minutes depuis une grande partie de la ville, les quartiers centre, Château, rue Saint Nicolas, Tir, Foch et les Côtes
- Une concentration des équipements à proximité de la gare que ce soit l'Hôtel de ville, la poste, le commissariat, et l'office du tourisme.

Quand on regarde un peu plus en détail les aménagements, c'est une gare qui s'étale puisqu'elle se répartit de part et d'autre de la voie ferrée.

- Un pôle gare aux multiples accès, des bâtiments voyageurs à l'ouest, des accès directs aux quais depuis le pont et un accès à la passerelle à l'est.
- Un parking souterrain, le parking libération de plus de 400 places
- Plusieurs arrêts minutes à proximité
- Une station taxi entre la station bus et le bâtiment voyageur à l'ouest
- Différents services à proposer en gare, guichets et distributeur de titres de transport, une enseigne relais de journaux et de petite restauration, photomaton, photocopie, distributeur de boisson et encas, et à l'extérieur une « Pick up » station et une borne d'autoréparation et de gonflage pour les vélos.

Malgré de nombreux espaces déjà dédiés au vélo, une saturation de l'offre en matière de stationnement est

constatée.

Pour remettre en perspective ces mesures, elles ont été réalisées avant le covid, mais néanmoins nous constatons que nous revenons à la normale petit à petit.

Également, un constat sur les aspects plus techniques, l'ancien parking à vélo d'une surface de 450 m2 a été fermé pour des questions de sécurité et de salubrité. Il n'y a pas de problème de sécurité au niveau du pôle hormis le vol de vélos. Un plan vélo triennal a été mis en place au niveau de la commune qui a démarré en 2021.

Concernant les bus, aucun des quais bus n'est aux normes PMR. Cette station est confrontée à un manque d'espace induisant des problèmes de giration et de stationnement de bus les uns derrière les autres.

L'asphalte de l'Eco station bus nécessite un entretien régulier et les problèmes de giration précédemment évoqués se traduisent par une montée des bus sur les trottoirs ce qui à la fois est dangereux mais qui a également tendance à abimer les trottoirs.
Tout cela se traduit par une problématique d'étanchéité au niveau du parking souterrain. Il y a de grands écoulements au niveau du parking en dessous.

Concernant le stationnement et la circulation, un manque d'arrêts minutes et un conflit d'usage lié à la dépose et reprise des passagers, des problématiques pour les livreurs liées aux commerces de l'avenue du Général de Gaulle puisqu'en effet il y a une dépose minute au niveau de cette avenue, mais qui est utilisée au mieux par les livreurs mais surtout en stationnement classique. Un espace taxi peu visible et un carrefour complexe notamment en termes de circulation entre l'avenue du Général de Gaulle, les allées et les contres allées Remagen et Newmarket, les rues Jean Mermoz, Masson et du Prieuré.

En termes d'usage, un comptage a été fait juste avant le covid et il a été mesuré plus de 14 000 usagers sur une journée, dont 5500 usagers entre 6h et 9h le matin, donc un très fort pic d'activité d'usage qui est à prendre en compte dans notre réflexion pour le kiosque à services et des différentes entrées qui sont majoritairement utilisées, Place de la libération sur le parvis et sur le pont côté office du tourisme.

Quand on analyse les habitudes des usagers et leur mode de venue à la gare, la marche à pied largement majoritaire avec 67 % des usagers, puis c'est le bus avec 16%, viennent enfin la voiture à hauteur de 8% mais également le vélo à hauteur de 7% quasiment à part égale avec la voiture. Ce qui fait que Maisons-Laffitte soit la seconde gare en ile de France la plus utilisée par les vélos.

Quand on analyse également l'usage de la gare et l'origine de ces déplacements, la majorité y sont quotidiens et plus de la moitié des usagers se rendent sur leur lieu de travail et 38% sur leur lieu d'étude donc majoritairement des actifs et des étudiants.
Ce rabattement de piétons majoritaire concerne en priorité les quartiers à proximité de la gare et la part de vélo concerne les populations à l'est de Maisons-Laffitte et dans le parc. Les bus sont eux principalement utilisés par les Mesnilois.
Le stationnement automobile à proximité de la gare, il y a 592 places sur voirie de comptabilisées sur les 300 m autour du pôle avec un taux d'occupation de 65 % mais surtout un taux de rotation de 3,7 ce qui signifie qu'en fait, les stationnements sont utilisés pour les commerces et non pas pour l'usage de la gare.

Concernant les vélos nous sommes quasiment à 750 places.

On constate néanmoins malgré cette offre très riche qu'il reste encore une part de 5 à 7 % de stationnements gênants et illicites, c'est-à-dire utilisant le mobilier urbain et non pas les arceaux vélos mis à disposition.

Les réflexions se poursuivent aujourd'hui sur les différents axes, tant sur l'aménagement vélo plus conséquent autour de la gare compte tenu des contraintes de largeur de trottoirs de largeur, de routes et de ponts. Un axe

également travaillé concerne les trajets de bus. Nous sommes actuellement entrain de faire un test et nous avons dévié une partie de la ligne qui vient du Mesnil et qui au lieu de continuer vers l'avenue de St Germain, tourne et prend la rue de la République pour ensuite déboucher au niveau de l'avenue du Général de Gaulle et s'insérer plus facilement au niveau de la gare plutôt que précédemment, où le bus devait faire une grande giration au milieu du carrefour avenue de Longueil avant de reprendre le pont et de revenir vers la gare.

Nous sommes également en train de revoir au passage l'organisation des quais bus et la mise aux normes pour les PMR.

Se pose la question de maintenir ou non les taxis à leur place, mais également se pose la question des stationnements motos qui aujourd'hui sont un peu mélangés avec les stationnements vélos que cela soit le long de la voie ferrée ou sur le parvis de la place de la Libération au niveau des emplacements vélo. Tous ces aspects de flux sont en cours de réflexion complexe et assez longue à mener afin de pouvoir intégrer toutes les contraintes et avant tout les techniques.

Par ailleurs, dans le cadre du plan vélo qui est triennal, nous avons la première année avant tout aménagé des pistes cyclables, des bandes cyclables et des vélorues. Nous sommes en train de consulter des fournisseurs pour mettre en place au niveau de la gare des abris vélo sécurisés sachant que nous avons ajouté une contrainte étant précisé que de toute façon lors du réaménagement du pole gare il y aura des abris vélos sécurisés. Cependant nous ne souhaitions pas attendre cette échéance, nous consultons donc pour des solutions mobiles que nous pourrons déplacer ensuite au POPD ou à la piscine une fois que les abris vélo seront mis en place.

Sur la place de la Libération derrière la fresque, nous envisageons de mettre en place une dalle et un kiosque à services et c'est donc la raison pour laquelle j'ai demandé la possibilité de venir recueillir vos avis et vos propositions de services que vous verriez bien autour de la place de la gare »

Remarques des conseillers :

- Manque de stationnement vélo
- Problèmes de vols des vélos malgré les caméras
- Demande d'aménagement sécurisés pour vélos
- Exemple du parking de St Germain où un étage a été réservé pour les vélos
- Saturation du dépose minute et blocage du parking aux heures de pointe
- Garder des parkings à côté de la gare
- Manque de taxis qui ne veulent plus faire des petits trajets

Propositions pour le pôle gare de Maisons-Laffitte :

- Toilettes publiques
- Réfléchir à la circulation des gens avec bagages autour de la gare
- Conciergerie
- Machine à café

2/ Points soulevés

- Souches d'arbres
- Manque de la fonctionnalité pour la déclaration de stationnement gênant sur l'appli « ML et moi »

« Pas pour les cas particuliers. le but de ce rajout serait de pouvoir identifier un point où fréquemment les gens se garent à cet endroit et avoir la possibilité de mettre soit de la signalétique au sol, soit des panneaux, ou toute autre solution qui permettrait de régler le problème. Cette problématique se retrouve principalement autour du Parc des Sports pour être le plus proche possible de l'entrée du stade. Cela pose question en matière de sécurité routière. Peut-être mettre des miroirs ? »

- Passage de la PM et non verbalisation de certaines infractions (stationnement poids lourds)
- Comment passer de l'avenue Longueil à l'avenue Eglé en sécurité, comment effectuer un travail en commun avec l'ASP pour améliorer le quotidien ?
- Repeindre le trottoir à l'entrée du parc qui reprend « piétons et cycliste »
- Voitures qui bloquent le passage piétons entrée du parc.
- Avancer avec des échéances, chercher l'efficacité
- Règlementation non appliquée pour les cavaliers, actions Police municipale

3/ Calendrier, agenda, prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 20 avril 2023 à 19h30 en salle des commissions à la mairie de Maisons-Laffitte

Vous souhaitez plus de renseignements ?
Rendez-vous sur le site de la Ville www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier
Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr
Téléphonez au 01 34 93 13 36